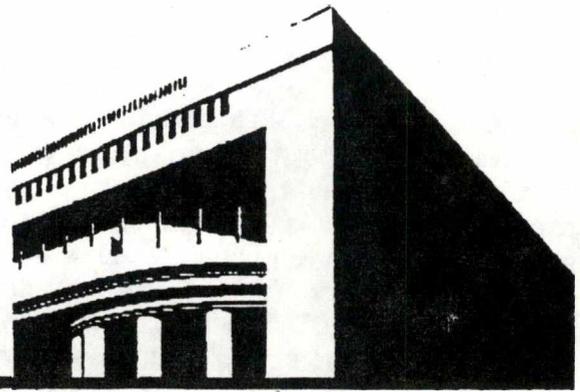


Les Grands Dossiers à Washington

Un bulletin d'informations de l'Ambassade du Canada
sur les questions commerciales et économiques
Volume 3, No. 6

Juillet 1992



NÉGOCIATIONS

° Les négociations concernant un **Accord de libre-échange nord-américain** se sont poursuivies à un rythme accéléré, les négociateurs principaux s'étant réunis à trois reprises.

° Lors des négociations bilatérales sur les services aériens tenues le 19 juin à Ottawa, les États-Unis ont présenté une proposition révisée sur les services réguliers. Les transporteurs canadiens obtiendraient un accès sans restriction au marché américain et l'autorisation de desservir jusqu'à 22 villes américaines pendant une période de transition de cinq ans. Le Canada répondra à cette proposition à la prochaine série de négociations, qui se tiendra le 14 juillet à Washington. La question de l'accès aux aéroports, d'une importance cruciale pour le Canada, sera examinée elle aussi à ce moment.

DANS LE CADRE DE L'ALE

° Dans le dossier du bois d'oeuvre, le Canada fait appel devant un groupe spécial de l'ALE de la décision de la Commission du commerce International des États-Unis (ITC) rendue le 25 juin selon laquelle les importations en provenance du Canada sont préjudiciables à l'industrie américaine. La décision de l'ITC aboutira à l'imposition d'un droit compensateur de 6,51 %. En outre, le Canada a contesté en vertu de l'ALE la décision précédente du département du Commerce selon laquelle les exportations canadiennes de bois d'oeuvre profitent de subventions pouvant donner à des mesures compensatoires. Le groupe spécial du GATT établi pour examiner la plainte du Canada devrait publier son rapport au milieu de l'été.

° Le 9 juin, le ministre du Commerce Wilson et la représentante au Commerce des États-Unis, M^{me} Hills, se sont réunis à Washington pour examiner les faits nouveaux concernant l'application de l'ALE. Le ministre Wilson a déclaré que cette

réunion "fait suite aux discussions que le Président et le Premier ministre ont eues précédemment" et a fait remarquer que la Commission est chargée de gérer les divers dossiers. Il a déclaré que "nous avons pu réaliser certains progrès et, nous l'espérons, en accomplirons d'autres la prochaine fois". Bien qu'un grand nombre de questions relatives au commerce bilatéral aient été examinées, le ministre Wilson était particulièrement heureux que le différend de longue date au sujet des normes touchant le contreplaqué ait été réglé (voir l'article ci-dessous). "C'est une bonne chose de faite", a-t-il déclaré.

° Dans une décision qui constitue une victoire pour l'ALE, le groupe de règlement des différends établi en vertu du chapitre 18 a appuyé à l'unanimité la position du Canada au sujet des coûts d'intérêt non hypothécaire en vertu des règles d'origine de l'ALE. Par conséquent, l'interprétation des douanes américaines excluant l'intérêt non hypothécaire payé pour les installations et le matériel de production en vertu des règles d'origine a été déclarée incompatible avec l'ALE. Le Canada exercera des pressions pour obtenir une application rapide des recommandations du groupe spécial. Cette décision est importante pour le secteur de l'automobile, qui a été confronté jusqu'ici à une série d'interprétations américaines unilatérales des règles d'origine prévues par l'ALE. Sans le processus de règlement des différends de l'ALE, le Canada aurait eu énormément de difficulté à faire renverser de telles décisions des douanes américaines.

° Une norme commune concernant le contreplaqué devrait être incorporée aux codes du bâtiment américain et canadien